



**Conseil des Arts
du Canada**

**Canada Council
for the Arts**

SERVICE DE LA DANSE

Programme de collaboration entre les artistes et la communauté en danse

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter cette demande :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants à l'intention des candidats . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agent de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie F du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et inclus toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des Arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées.

Date limite

Le 15 mars

Si cette date tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant.

Votre demande, accompagnée de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

Renseignements supplémentaires

William Lau
Service de la danse
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8
william.lau@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5502

ATS : 1-866-585-5559

DAG21F 01-12



LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

<p>Mandat du Service de la danse</p>	<p>Le Service de la danse soutient la danse professionnelle canadienne de plusieurs cultures au moyen de politiques, de programmes et d'initiatives qui contribuent au développement d'une écologie vigoureuse pour cette forme d'art en favorisant une présence marquée des artistes canadiens de la danse au pays et à l'étranger.</p>
<p>Description du programme</p>	<p>Le <i>Programme de collaboration entre les artistes et la communauté</i> (PCAC) appuie diverses activités artistiques qui réunissent des artistes professionnels et des membres de la collectivité en général et contribuent à rehausser la présence des arts dans la vie de tous les jours. La collaboration entre les artistes et la communauté est un processus artistique qui engage activement dans des relations de collaboration et de création des artistes professionnels et des membres de la collectivité en général.</p> <p>L'aide financière vise à soutenir des projets entrepris et coordonnés par des artistes, des collectifs et des compagnies à but non lucratif professionnels du domaine de la danse.</p> <p>Les projets PCAC comprennent généralement une activité présentée devant un public (atelier public, démonstration ou représentation publique). Il n'est pas nécessaire que l'activité soit présentée à un public payant.</p> <p>Les subventions serviront à couvrir des coûts précis du projet, notamment les coûts associés au développement, à la création ou à la production d'oeuvres ou à leur présentation en public.</p>
<p>Admissibilité</p>	<p>Veillez noter que le fait de satisfaire aux critères d'admissibilité ne garantit pas que vous obteniez une subvention.</p> <p>Admissibilité des candidats</p> <p>Les subventions sont offertes aux artistes, aux collectifs et aux compagnies à but non lucratif professionnels du domaine de la danse.</p> <p>Artistes professionnels de la danse (particuliers)</p> <p>Vous devez être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.</p> <p>Dans le cadre de ce programme, le terme artiste professionnel de la danse inclut les danseurs et les chorégraphes (voir l'Annexe A pour une liste non exhaustive des formes et des spécialisations de danse).</p> <p>Si vous êtes un artiste professionnel de la danse œuvrant au sein d'une compagnie ou d'un organisme de danse, vous ne pouvez solliciter d'aide pour un projet que si ce projet ne fait pas partie des activités courantes de la compagnie ou de l'organisme.</p> <p>Vous devez vous conformer à la définition du Conseil des Arts du Canada d'un artiste professionnel, c'est-à-dire qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a reçu une formation spécialisée dans sa discipline artistique (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement); • est reconnu comme un professionnel par ses pairs (des artistes du même milieu artistique);

<p>Admissibilité (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • s'est engagé à consacrer plus de temps à l'activité artistique proposée, si cela est possible financièrement; • a déjà fait des présentations publiques. <p>En plus de répondre aux critères d'admissibilité ci-haut mentionnés, les candidats doivent se conformer aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les danseurs doivent avoir à leur actif au moins une année d'expérience professionnelle, y compris s'être produits dans au moins un spectacle professionnel devant public (ne comprend pas les travaux présentés dans le cadre de la formation scolaire ou préprofessionnelle) pour lequel ils ont reçu un cachet. • Les chorégraphes doivent avoir présenté un minimum de trois œuvres devant public au cours d'une période d'au moins trois années consécutives dans un contexte professionnel (ne comprend pas les travaux présentés dans le cadre de la formation scolaire ou préprofessionnelle). Les œuvres chorégraphiques en question doivent avoir été exécutées par des artistes professionnels rémunérés. <p>Les étudiants de premier cycle ou de niveau d'études secondaires inscrits à une académie de danse, à un établissement de formation, à une école, à un collège ou à une université ne sont pas admissibles à ce programme.</p> <p>Les étudiants diplômés de deuxième et de troisième cycles ne sont admissibles que s'ils démontrent qu'ils ont suffisamment de temps pour se consacrer au projet proposé et que ce projet est distinct de celui associé à leur diplôme.</p> <p>Compagnies de danse</p> <p>Une compagnie de danse doit être un organisme à but non lucratif canadien constitué en société. Les principaux membres de la compagnie doivent être des professionnels qui ont terminé leur formation de base. Les danseurs de la compagnie doivent être des professionnels rémunérés pour les répétitions et les représentations publiques. Si le directeur artistique d'une compagnie en est également chorégraphe, il doit satisfaire aux critères ci-dessus définissant l'admissibilité des artistes professionnels.</p> <p>Collectifs</p> <p>Un collectif est un groupe qui est formé d'un minimum de trois artistes principaux mais qui peut comprendre un nombre indéterminé de personnes contribuant à un but de création commun. Les principaux membres du collectif doivent être des professionnels qui ont terminé leur formation de base. Le collectif doit être représenté par un artiste de la danse qui satisfait aux critères ci-dessus définissant l'admissibilité des artistes professionnels et qui assumera la responsabilité administrative ou artistique du projet.</p> <p>Tous les candidats</p> <p>Les candidats ne peuvent soumettre qu'une seule demande par date limite au programme de Programme de collaboration entre les artistes et la communauté en danse.</p> <p>S'il s'agit de la première demande que vous soumettez et que vous avez des questions concernant votre admissibilité, n'hésitez pas à communiquer avec l'agent de programme bien avant la date limite du concours.</p>
-------------------------------------	---

<p>Admissibilité (suite)</p>	<p>Avant de soumettre votre demande à ce programme, veuillez consulter le document <i>Foire aux questions au sujet du Programme de collaboration entre les artistes et la communauté</i> fourni à la suite des présentes lignes directrices.</p> <p>Projets non admissibles</p> <p>Les projets suivants ne sont pas subventionnés par ce programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les projets qui touchent les immobilisations (comme la rénovation d'un bâtiment); • les projets de collaboration auxquels participent uniquement des artistes professionnels; • les activités de collecte de fonds; • les activités qui sont exclusivement éducatives ou pédagogiques et qui ne comportent pas de processus de collaboration de création; • les projets qui s'inscrivent dans un programme reconnu d'études collégiales ou universitaires; • des activités qui font partie d'une autre demande actuellement présentée au Conseil des Arts du Canada.
<p>Montant des subventions</p>	<p>Montants disponibles</p> <p>Ces subventions ne peuvent servir à couvrir des projets complétés ou des dépenses déjà engagées avant la date limite du programme.</p> <p>Vous pouvez demander un maximum de 30 000 \$.</p> <p>Vous devez déterminer vous-même le montant que vous souhaitez recevoir, en tenant compte de vos besoins, de la période nécessaire au projet et des directives relatives au budget ci-dessous. Veuillez noter qu'il est possible que vous ne receviez pas le montant total que vous aurez demandé.</p> <p>Les candidats doivent présenter un budget équilibré, c'est-à-dire que les revenus doivent équilibrer les dépenses.</p> <p>Dépenses admissibles</p> <p>Pour pouvoir être subventionnées, les dépenses doivent être directement liées au projet. Il peut s'agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du cachet des artistes professionnels; • des coûts du matériel et de production; • des frais de marketing et de publicité; • des frais d'administration; • des coûts de location de locaux de répétition ou de studio; et • des honoraires versés aux participants de la communauté (qui ne sont pas des professionnels des arts). <p>D'autres dépenses raisonnables directement liées au projet pourront également être acceptées.</p> <p>Les frais de subsistance ne sont pas admissibles.</p>

**Soutien pour
l'accès aux
services**

Les candidats individuels handicapés ou sourds peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. Le Conseil des Arts peut défrayer une partie des dépenses liées à l'accès aux services.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles peuvent comprendre la liste suivante de services non exhaustive :

- interprétation du langage gestuel;
- préposé personnel;
- guide
- location d'équipement spécialisé.

Dépenses non admissibles

- dépenses en immobilisations importantes (par exemple, l'achat d'un fauteuil roulant, d'un véhicule ou d'un ordinateur, ou des rénovations);
- services et soutien pour lesquels une personne reçoit déjà une aide financière;
- services et soutien qui ne sont pas directement liés aux activités soutenues par la subvention.

Les demandes sont évaluées au cas par cas et ne seront pas transmises au comité d'évaluation par les pairs. Si vous avez des questions concernant votre demande, veuillez communiquer avec un agent de programme.

<p>Évaluation des demandes</p>	<p>Processus d'évaluation</p> <p>Le Service de la danse examinera les demandes afin de déterminer si elles répondent aux critères d'admissibilité établis.</p> <p>L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des Arts du Canada. Les demandes seront évaluées par un comité d'évaluation par les pairs composé de professionnels chevronnés reconnus par leurs pairs.</p> <p>Les membres du comité seront également choisis de façon à tenir compte d'une représentation équilibrée des pratiques artistiques, des sexes, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones et de la diversité culturelle et régionale du pays.</p> <p>Les décisions prises par le comité d'évaluation par les pairs constituent des recommandations finales.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Le comité d'évaluation par les pairs fondera son examen des demandes sur les objectifs du programme et sur les critères d'évaluation indiqués ci-dessous. Le comité prendra ses décisions en fonction du mérite général de votre demande comparativement à celui de toutes les autres demandes admissibles à ce concours à l'échelle nationale, ainsi que de la disponibilité des fonds.</p> <ul style="list-style-type: none"> • la qualité du processus de collaboration proposé, pour lequel des stratégies et des processus clairs et appropriés sont établis afin d'assurer le succès de la collaboration; • la pertinence du projet pour les membres de la collectivité qui y prennent part et son incidence sur les artistes qui y participent; • l'expérience de l'organisme ou des artistes participant au projet et leur capacité manifeste de mener celui-ci à terme; • les retombées du projet sur la population; et • la mesure dans laquelle le projet permet d'accroître la présence des arts dans la vie de tous les jours.
---------------------------------------	---

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

Traitement de la demande	<p>Accusé de réception</p> <p>Peu de temps après avoir reçu votre demande, le Conseil des Arts vous enverra un accusé de réception par la poste. Il est à noter que l'accusé de réception indique que la demande a été reçue; il ne confirme pas l'admissibilité de votre demande.</p> <p>Délai de réponse</p> <p>Les candidats sont informés des résultats du concours par la poste environ quatre mois après la date limite du programme. Le Conseil des Arts ne donne aucun résultat par téléphone ni par courrier électronique.</p> <p>Vous pouvez consulter la Liste interrogeable de subventions, une base de données des récipiendaires de subventions, au www.conseildesarts.ca/subventions/recipients-fr.</p> <p>Pour une durée limitée une fois que vous aurez reçu votre réponse, l'agente de programme pourra vous communiquer par téléphone les commentaires du comité. Ces observations ne vous seront pas transmises par écrit.</p> <p>Présentation de la demande</p> <ul style="list-style-type: none">• Vous devez fournir tous les renseignements et tous les documents d'appui demandés.• Le Conseil des Arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis.• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.• Choisissez soigneusement le matériel d'appui. Les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention.• Ne soumettez pas de documents originaux. Le Conseil des Arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande. <p>Format et mise en page</p> <p>Le cas échéant, tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po) imprimées d'un seul côté. Veillez utiliser une police d'au moins 11 points. Ces documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés. Les trombones sont acceptables.</p> <p>L'impression en couleurs et les feuilles colorées ou de format inhabituel rendent difficile la photocopie; il est donc préférable de ne pas y recourir.</p>
---------------------------------	---

<p>Renseignements personnels</p>	<p>La Loi sur la protection des renseignements personnels donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des Arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral publiée sur Internet. Aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Dans le cadre de ce programme, le Conseil des Arts vous demande d'indiquer, sur le formulaire de demande, votre année de naissance. Les renseignements personnels que vous fournissez sur le formulaire ne serviront pas à l'évaluation de votre demande et ne seront pas transmis aux membres des comités de pairs.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p>Conditions rattachées à la subvention</p>	<p>Avant de présenter une demande de subvention, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de financement tant que le Conseil des Arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis. • Vous pouvez recevoir du Conseil des Arts du Canada un maximum de deux subventions aux artistes professionnels au cours d'une période de 48 mois. • Vous ne pouvez soumettre au Conseil des Arts qu'une seule demande de subvention de voyage et une seule demande de subvention aux artistes professionnels par année financière du Conseil des Arts (du 1^{er} avril au 31 mars). <p>Remarque : La condition selon laquelle on ne peut soumettre qu'une seule demande de subvention aux artistes professionnels par année financière comporte cependant une exception. Si vous êtes un artiste professionnel établi qui œuvre dans plus d'une discipline (par exemple, les arts visuels et la musique) et qui répond aux critères d'admissibilité à titre d'artiste établi dans chacune des disciplines, vous pouvez soumettre une demande à deux programmes de subventions aux artistes professionnels par année financière. Vous devez toutefois accepter ou refuser la première subvention offerte par le Conseil des Arts du Canada (dans les deux semaines qui suivent la date où le Conseil vous informe que la subvention vous a été accordée). Si vous acceptez cette première subvention, l'autre demande inscrite sera retirée de tout concours.</p> <p>Chaque service chargé d'une discipline artistique fixe ses propres critères définissant ce qu'il considère comme un artiste établi.</p> <p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez si votre demande est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p>

<p>Conditions rattachées à la subvention (suite)</p>	<p>Versement de la subvention</p> <p>Le Conseil des Arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception, qui est joint à l'avis d'attribution de la subvention. L'avis d'attribution de la subvention qui vous parviendra pourra contenir des modalités supplémentaires auxquelles vous devrez satisfaire avant de recevoir la subvention.</p> <p>Comme les subventions et les prix sont imposables, vous voudrez peut-être toucher les fonds au cours de l'année ou des années où vous devrez engager les dépenses pour lesquelles la subvention vous est accordée. Si votre projet ou programme de travail s'étend sur au moins deux années civiles, vous pouvez demander à recevoir la subvention en plus d'un versement.</p> <p>Imposition des subventions</p> <p>Les subventions du Conseil des Arts sont imposables. Le Conseil envoie des feuillets T4-A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.</p> <p>Modifications au projet ou au programme de travail</p> <p>Si vous ne parvenez pas à utiliser la subvention, en tout ou en partie, pendant la période indiquée dans votre demande, quelle qu'en soit la raison, ou que vous décidez de ne pas mener à terme le projet ou le programme de travail que vous vous proposiez de réaliser, vous devez en informer sans délai le Conseil des Arts. Toute modification au projet ou au programme de travail envisagé (par exemple, au budget des activités, au personnel clé responsable de la création ou à la date où doit commencer ou prendre fin le projet) doit être approuvé par l'agent de programme concerné avant que vous procédiez au changement.</p> <p>Date d'expiration de la subvention</p> <p>La subvention doit être dépensée pour compléter votre projet/activité/travail au plus tard trois ans à compter de la date limite du concours où vous avez présenté une demande. La date d'expiration de la subvention correspond à celle où se termine cette période de trois ans.</p> <p>Si vous avez besoin de reporter cette date d'expiration, veuillez en faire la demande par écrit à l'agent de programme du Conseil des Arts concerné. Si vous omettez de demander un report de la date d'expiration, le Conseil des Arts annulera la portion de la subvention qui ne vous a pas été versée à cette date ou exigera que vous retourniez une portion de la subvention que vous avez déjà reçue.</p> <p>Mention de l'aide du Conseil des Arts du Canada</p> <p>Vous devez mentionner l'aide reçue du Conseil des Arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des Arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p>Rapport final</p> <p>Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention. Ce rapport doit être soumis au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention qui vous aura été envoyé. Si vous ne le soumettez pas, vous ne pourrez plus présenter de demande de subvention au Conseil des Arts.</p>
---	---



**Conseil des Arts
du Canada**

**Canada Council
for the Arts**

SERVICE DE LA DANSE

Programme de collaboration entre les artistes et la communauté

FOIRE AUX QUESTIONS

Qu'est-ce qui fait qu'un projet est susceptible de recevoir du financement du Programme de collaboration entre les artistes et la communauté?

Les projets d'art communautaire peuvent prendre de multiples formes. Pour ce programme, ils sont généralement entrepris par des groupes de personnes qui se réunissent, à titre individuel ou par l'intermédiaire d'un organisme communautaire partenaire, pour créer des activités de danse avec l'appui et sous la direction d'artistes professionnels de la danse. Ces projets peuvent mettre à contribution beaucoup ou peu de participants et plus d'un partenaire ou groupe communautaire, et inclure des personnes d'autres secteurs, comme ceux de la santé, de la justice, de l'éducation, des causes sociales ou d'organismes sociaux).

Il faut s'engager à coopérer et à faire preuve de souplesse et de réciprocité (avantage mutuel). Un bon projet de collaboration entre les artistes et la communauté présente les caractéristiques suivantes :

- les artistes qui dirigeront le projet ont confirmé l'intérêt de la communauté par des échanges et des consultations;
- les participants se sont entendus sur le processus de collaboration (c.-à-d. la manière dont ils travailleront ensemble). Toutes les personnes en cause comprennent et conviennent que la collaboration importe plus que le produit final;
- les décisions sont prises en commun et tous les participants sont encouragés à exprimer leur point de vue tout au long du processus de collaboration;
- les artistes et les communautés se partagent la paternité et la responsabilité du processus et des résultats du projet;
- les artistes qui travaillent aux projets respectent des normes artistiques élevées;
- Tous les participants acceptent que les résultats du projet puissent différer de ce qu'ils avaient envisagé à l'origine. Autrement dit, les artistes et la communauté ne s'intéressent pas seulement à obtenir un résultat en particulier (par exemple, un nombre déterminé de pièces de musique ou la création d'une oeuvre en vue de sa présentation au public). Les participants admettent que le processus de collaboration pourra donner lieu à d'autres possibilités;
- Le style de travail, les connaissances et le talent des artistes participants s'harmonisent avec les intérêts, la capacité et les objectifs de la communauté ou de ses membres. Autrement dit, ils sont bien assortis;
- Le projet permet aux participants de mesurer l'expérience qu'ils ont acquise

De plus :

- les candidats doivent être des artistes professionnels de la danse, des collectifs, ou des compagnies à but non lucratif;
- leur demande doit inclure une lettre ou une autre preuve écrite confirmant l'intention des partenaires des milieux artistique et non artistique; et
- les projets doivent généralement comprendre au moins une activité présentée devant un public payant ou non (p. ex., atelier public, démonstration ou représentation publique).

Qu'entend-on par « communauté »?

Pour les besoins de ce programme, la « communauté » est définie par le projet lui-même.

Elle peut désigner une communauté géographique (ville, village, quartier, etc.) ou encore un groupe de personnes qui ont un intérêt commun, comme un passe-temps ou une cause sociale, ou un lien commun, comme l'adhésion à un même organisme, ou qui ont vécu une expérience semblable, comme c'est le cas des anciens combattants. En général, ceux-ci sont des partenaires non artistiques.

Plus d'un type de communautés peut participer à un projet.

En tant qu'artiste de la danse, je m'intéresse à ce genre de travail. Comment puis-je savoir si une communauté aimerait collaborer avec moi et comment puis-je en faire la preuve?

Habituellement, avant de soumettre une demande de subvention pour un projet de collaboration avec la communauté, vous devez mener des consultations et faire des recherches, ce qui peut comprendre le choix d'une communauté avec laquelle vous aimeriez travailler et l'établissement de contacts avec elle, la tenue de réunions avec des partenaires communautaires qui ont les mêmes intérêts, des recherches sur les sujets qui présentent un intérêt pour des communautés en particulier ou la présentation d'idées de collaboration en danse aux membres des communautés pour savoir s'ils sont intéressés à participer.

Vous pouvez faire la preuve de l'intérêt de la communauté en décrivant en détail ces consultations dans la partie de votre demande réservée à la description de l'activité ainsi qu'en fournissant des lettres d'intention signées par des partenaires communautaires.

Qui reçoit les subventions?

Les candidats ayant soumis la demande au titre de ce programme (artistes professionnels de la danse, collectifs ou organismes artistiques) recevront la subvention au nom de tous les participants au projet.

Qui a le contrôle du projet? Et si nous créons collectivement un travail de danse, qui en assume la paternité?

Il revient aux participants de prendre ces décisions ensemble. Vous devez expliquer le processus décisionnel et indiquer à qui revient la paternité de l'oeuvre dans la description du projet ou dans les lettres d'intention.

Selon l'information reçue, le programme ne subventionne pas les activités pédagogiques, pourtant ses priorités sont l'éducation artistique et le travail auprès des jeunes. Ne s'agit-il pas ici d'une contradiction?

Les artistes qui travaillent à ce genre de projet désirent souvent transmettre leur savoir. Parfois, ils ont été invités à y participer parce qu'ils possèdent des compétences particulières. Dans la plupart des projets, un enseignement ou la transmission de compétences est nécessaire pour que le projet bénéficie le plus possible de l'apport de tous les participants.

Toutefois, le programme ne finance pas les activités de nature exclusivement pédagogique, comme les cours de danse ou la fondation d'une école de danse, c'est-à-dire les projets pour lesquels il n'est pas prévu de collaborer activement avec la communauté ou de partager la direction du projet. Il ne subventionne pas non plus les activités qui se déroulent dans un établissement d'enseignement (par exemple, les programmes parascolaires).

Des lettres d'intention entre les artistes et les partenaires communautaires qui participent au projet sont requises pour les besoins du programme. Quels renseignements doit-on donner dans ces lettres? Si je suis un artiste qui travaille avec un groupe important de personnes qui ne sont pas représentées par un organisme communautaire, dois-je demander des lettres de chacune d'elles?

Les lettres d'intention sont essentielles au processus d'évaluation et servent à vérifier ce sur quoi les participants au projet se sont entendus. Elles doivent préciser les attentes, les rôles et les responsabilités de chaque partie ainsi que les avantages que le projet pourrait procurer à tous les participants. Elles doivent être signées à la fois par les artistes et les partenaires communautaires. Votre demande doit être accompagnée de lettres du ou des artistes et des partenaires soulignant leurs attentes, les raisons pour lesquelles ils participent au projet et leur point de vue sur l'activité proposée.

S'il n'est pas possible de fournir des lettres, vous pouvez montrer l'intérêt des membres de la communauté en présentant des pétitions, des feuilles d'inscription ou des procès-verbaux de réunions.

Les projets doivent-ils avoir pour but de créer des oeuvres de danse ou peuvent-ils consister en répétitions ou en ateliers portant sur des oeuvres existantes?

Le projet peut porter sur une oeuvre existante si la communauté participe activement à un processus de création.

Je suis un artiste professionnel de la danse qui aimerait collaborer avec un autre artiste professionnel de la danse dans ma communauté. Est-ce admissible?

Le présent programme soutient seulement les projets de collaboration entre artistes de la danse et membres de la communauté. Le Service de la danse administre d'autres programmes pouvant financer des projets de collaborations entre professionnels, tels que les programmes de Subventions aux professionnels de la danse ou de Subventions de projets de production en danse.

Plutôt que de travailler avec des membres de la communauté en vue de créer collectivement une chorégraphie, je me propose d'interviewer et de consulter des membres de la communauté sur un sujet particulier, puis de concevoir de nouvelles oeuvres moi-même en m'inspirant de leurs connaissances et de leurs expériences. Est-ce admissible?

De manière générale, ce programme finance des oeuvres d'art communautaire réalisées par des artistes en collaboration avec des membres de la communauté. Son but n'est pas de subventionner des recherches auxquelles ont contribué des membres de la communauté, même si elles portent sur leur expérience.

Toutefois, ce type de projet pourrait être admissible si vous pouvez indiquer que des membres de la communauté participeront directement et de manière importante au processus de création. Votre demande doit montrer clairement que la communauté comprend cette exigence. La description du projet doit préciser comment se fera l'engagement des membres de la communauté, comment ils seront reconnus pour leur contribution et comment vous résoudrez les questions relatives aux droits d'auteur, le cas échéant.

Des membres de la communauté collaborent à mon projet, mais font partie de l'équipe chargée de la production ou de l'administration plutôt que de l'équipe de création. Ce genre de collaboration est-il admissible?

Non. Pour que les projets soient admissibles au financement, les membres de la communauté doivent directement collaborer au volet de création. Cependant, ils peuvent aussi participer à la production ou à l'administration du projet **en plus de** collaborer à la création.

Ce programme finance-t-il les activités annuelles?

Ce programme finance des projets, c'est-à-dire des activités qui ont lieu pendant une période fixe. Il n'offre pas d'aide au fonctionnement. Il peut appuyer les projets organisés dans le cadre d'un événement annuel, comme un projet de collaboration entre des artistes et la communauté présenter à un festival, à condition qu'il soit distinct de l'activité annuelle en question.

Je suis un artiste de la danse autochtone et je désire travailler avec des aînés ou des gardiens du savoir de ma communauté ou d'une autre communauté. Est-ce admissible?

Oui. Les collaborations actives entre les artistes de la danse autochtones et les aînés ou les gardiens du savoir sont admissibles. Les aînés ou les gardiens du savoir doivent être intégrés au processus de création et de collaboration au même titre que les autres membres de la communauté qui participent à un projet. Votre demande de subvention doit expliquer les divers éléments du protocole culturel applicables à votre projet et en tenir compte.

DAACCP FAQ 01-10



Programme de collaboration entre les artistes et la communauté en danse

Les renseignements que vous fournirez dans les trois prochaines pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT (Veuillez communiquer votre nouvelle adresse au Conseil des Arts du Canada, le cas échéant.)

Nom du candidat (artiste, collectif ou compagnie) : Si vous êtes un artiste individuel : <input type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/> M. Date de naissance _____	Nom qui doit figurer sur les chèques (et adresse, si elle diffère de l'adresse permanente) :
--	---

Adresse permanente : _____ Adresse municipale et numéro d'appartement ou de bureau _____ Ville _____ Province ou territoire Code postal _____ Téléphone Télécopieur _____ Courriel Site web	_____ Adresse municipale et numéro d'appartement ou de bureau _____ Ville _____ Province ou territoire Code postal _____ Téléphone Télécopieur _____ Courriel Site web
---	--

DÉCLARATION

Permettez-vous au Conseil des Arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse et votre courriel à sa liste d'envoi? (**Seul le Conseil des Arts utilisera cette information, y compris pour des sondages.**) Oui Non

En quelle langue préférez-vous communiquer avec le Conseil des Arts du Canada? Français Anglais

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

En tant qu'artiste individuel,

- je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions;
- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait;
- je sais que je ne peux faire qu'une seule demande de subvention aux artistes professionnels du Conseil des Arts du Canada et une demande de subvention de voyage par année financière (du 1er avril au 31 mars);
- je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention que j'ai obtenue du Conseil des Arts n'ont pas été reçus et approuvés;
- j'accepte les conditions du programme et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada; et
- je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature du candidat

Signature du représentant de la communauté

Des signatures originales sont requises.

Date

Date

DÉCLARATION

En quelle langue préférez-vous communiquer avec le Conseil des Arts du Canada? Français Anglais

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

En tant que représentant du collectif ou de la compagnie,

- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et le collectif ou la compagnie que je représente y satisfait;
- j'accepte les conditions du programme décrites dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada;
- je serai l'unique représentant du collectif ou de la compagnie et tiendrai les autres participants au courant du contenu et des résultats de cette demande de subvention;
- je comprends que le collectif / la compagnie de danse n'est pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention obtenue du Conseil des Arts n'ont pas été reçus et approuvés;
- je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Nom du candidat ou de son représentant

Nom du représentant de la communauté

Signature du candidat ou de son représentant

Signature du représentant de la communauté

DES SIGNATURES ORIGINALES SONT REQUISES.

Date

Date

SOUTIEN POUR L'ACCÈS AUX SERVICES (le cas échéant)

Les candidats individuels handicapés ou sourds peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. Veuillez consulter la section Soutien pour l'accès aux services dans les lignes directrices.

Faites-vous une demande de subvention pour couvrir les dépenses relatives au soutien pour l'accès aux services?

Non Oui Montant total demandé : _____ \$

Veuillez décrire les services et les soutiens requis, ainsi que les dépenses qui y sont associées.

1. **Les services et les soutiens requis** (précisez) :

Coût : _____ \$

2. **Les services et les soutiens requis** (précisez) :

Coût : _____ \$

3. **Les services et les soutiens requis** (précisez) :

Coût : _____ \$

4. **Les services et les soutiens requis** (précisez) :

Coût : _____ \$

PARTIE B – DESCRIPTION DU PROJET

En trois pages (1500 mots) maximum, veuillez décrire votre projet en tenant compte de tous les points présentés ci-dessous. Même si votre description doit être suffisamment détaillée pour donner aux membres du comité d'évaluation l'information dont ils ont besoin pour formuler des recommandations éclairées, vos réponses doivent être aussi claires, concises et précises que possible.

- Expliquez comment vos choix artistiques (notamment ceux du thème et des artistes) contribueront à la réalisation du projet.
- Énoncez les objectifs du projet sur lesquels se sont entendus les artistes et les membres de la communauté participante. (Autrement dit, comment vous êtes-vous assurés que la communauté avait son mot à dire dans le processus?)
- Décrivez le processus de collaboration et la nature de la participation de la communauté.
- Décrivez les compétences des artistes professionnels participants et expliquez pourquoi elles sont pertinentes pour le projet.
- Expliquez l'incidence qu'aura la collaboration avec la communauté sur les artistes professionnels et sur les participants de la communauté.
- Fournissez un échéancier détaillé des activités envisagées pour le projet proposé, y compris un calendrier pour le processus de collaboration.
- Indiquez vos buts pour la présentation et décrivez votre auditoire cible si vous prévoyez présenter le projet en public.
- Expliquez comment vous prévoyez évaluer les résultats attendus.

PARTIE C – INFORMATION FINANCIÈRE		
Consultez la rubrique Montant des subventions des lignes directrices pour connaître les dépenses admissibles et le montant maximal accordé.		
DÉPENSES		
	Budget du projet	Rapport final (demandes retenues seulement)
Cachets et dépenses artistiques :		
Chorégraphe/représentant du collectif/directeur artistique	\$	\$
Danseurs professionnels (précisez le salaire horaire moyen conformément au minimum requis par la CADA) _____ \$ x _____ heures x _____ danseurs	\$	\$
Danseurs/participants de la communauté _____ \$ x _____ heures x _____ danseurs/participants	\$	\$
Moniteur, aîné ou autre (indiquez son nom) _____	\$	\$
Autres collaborateurs : - compositeur	\$	\$
- éclairagiste	\$	\$
- décorateur	\$	\$
- costumier	\$	\$
- autre (précisez son rôle)	\$	\$
Déplacements (autobus, train ou avion) de _____ à _____	\$	\$
Autres frais et coûts (précisez)	\$	\$
Total partiel – Cachets et dépenses artistiques	\$	\$
Frais de création/de production :		
Location de studio (précisez le tarif horaire et le nombre d'heures de location) _____ \$ x _____ heures	\$	\$
Location d'équipement	\$	\$
Disques compacts de musique	\$	\$
Costumes (tissus, accessoires et confection)	\$	\$
Matériaux pour décors et accessoires	\$	\$
Droits d'auteur	\$	\$
Bandes vidéo	\$	\$
Autres (précisez)	\$	\$
Total partiel – Frais de création/de production	\$	\$
Dépenses liées aux secteurs technique et administratif :		
Régisseur	\$	\$
Directeur technique	\$	\$
Autres coûts techniques (précisez)	\$	\$
Administrateur	\$	\$
Publiciste	\$	\$
Autre personnel administratif (précisez)	\$	\$
Frais de location de théâtre (autodiffusion et codiffusion)	\$	\$
Frais de publicité et dépenses de marketing	\$	\$
Total partiel – Dépenses liées aux secteurs technique et administratif	\$	\$
TOTAL DES DÉPENSES	\$	\$

PARTIE C – INFORMATION FINANCIÈRE (suite)			
REVENUS (veuillez indiquer à l'aide d'un crochet (✓) tous les revenus confirmés)			
	Budget du projet	✓	Rapport final (demandes retenues seulement)
Recettes liées à la présentation de l'œuvre :			
Guichets (le cas échéant)			
N ^{bre} de billets _____ x _____ \$ du billet x _____ représentations	\$		\$
Total partiel – Recettes propres	\$		\$
Autres revenus :			
Commandites et dons d'entreprises	\$		\$
Contribution des organismes participants	\$		\$
Autres (précisez)	\$		\$
Revenus de source privée :			
Collecte de fonds	\$		\$
Services en nature (précisez)	\$		\$
Subventions de fondations (précisez)	\$		\$
Total partiel – Revenus de source privée	\$		\$
Revenus de source publique :			
Montant demandé dans le cadre de ce programme du Conseil des Arts du Canada	\$		\$
Autres subventions :			
fédérales (autres que celles du Conseil des Arts) :			
<input type="checkbox"/> fonctionnement ou <input type="checkbox"/> projet	\$		\$
provinciale ou territoriale :			
<input type="checkbox"/> fonctionnement ou <input type="checkbox"/> projet	\$		\$
municipale :			
<input type="checkbox"/> fonctionnement ou <input type="checkbox"/> projet	\$		\$
Total partiel – Aide publique	\$		\$
TOTAL DES REVENUS	\$		\$
TOTAL DES DÉPENSES	\$		\$
TOTAL DES REVENUS MOINS LE TOTAL DES DÉPENSES	\$		\$

PARTIE D – DOCUMENTATION D'APPUI**Vous devez fournir les renseignements suivants avec votre demande :**

- le profil du candidat (artiste individuel, collectif ou compagnie). Veuillez inclure une description du mandat artistique, des réalisations professionnelles et des principales activités du candidat (maximum de deux pages);
- le profil de tous les organismes et collaborateurs de la communauté qui participent au projet, y compris une description de leur mandat et de leurs principales activités (maximum d'une page chacun);
- des lettres d'intention signées par les organismes ou les artistes professionnels et les partenaires de la communauté;
- des lettres vous autorisant à utiliser l'information, les récits ou les lieux pour lesquels vous devez obtenir un consentement, ou une confirmation que les droits d'auteur seront respectés et que les protocoles culturels seront suivis, s'il y a lieu; et
- une description d'une page du processus d'autoévaluation qui permettra d'évaluer le projet une fois qu'il sera terminé afin de déterminer si les objectifs fixés ont été atteints.

Vous pouvez aussi fournir des documents imprimés si ceux-ci sont essentiels au projet. Veuillez ne pas joindre de revues de presse, de trousse médiatiques ou de vidéos promotionnelles.

PARTIE E1 – MATÉRIEL AUDIOVISUEL (facultatif)**Exigences et suggestions pour les DVD**

Les candidats ont la responsabilité de soumettre du matériel d'appui audiovisuel de bonne qualité. Vous pourrez joindre à votre demande un DVD ou disque compact illustrant votre travail récent (c.-à-d. réalisé au cours des trois dernières années). **Veillez remplir** la partie E3 du formulaire – Description détaillée du matériel d'appui audiovisuel soumis. Fournissez des renseignements précis et concis sur ce que le comité verra et entendra : le titre de l'œuvre, le nom des danseurs, des chorégraphes et du compositeur, le lieu et le moment où le travail a été présenté, la raison pour laquelle vous avez choisi de le soumettre à l'examen du comité et **son rapport avec votre projet**. Les membres du comité visionneront environ dix minutes du matériel d'appui.

Vous pouvez soumettre jusqu'à trois œuvres chorégraphiques, datant des trois dernières années, sur un même DVD ou disque compact. Chaque extrait vidéo peut présenter une chorégraphie entière, une œuvre en cours de réalisation ou encore une version modifiée d'une œuvre complète. Veuillez ne pas envoyer d'œuvres réalisées pendant les études ou des vidéos promotionnelles et commerciales.

Vous pouvez choisir des extraits qui correspondent à l'une ou l'autre des possibilités suivantes :

- de projets de collaboration entre des artistes et des membres de la communauté en cours;
- de projets de collaboration entre des artistes et des membres de la communauté déjà réalisés.

Il faut voir clairement les danseurs évoluer pour que le comité ait une bonne idée de leur gestuelle et de l'esthétique du travail. À cette fin, vous pouvez choisir un travail de danse en studio sans valeur de production. Les membres du comité ne s'attendent pas à ce que les extraits vidéo soient de qualité commerciale. Les DVD promotionnels ne sont pas acceptés.

Essayez de soumettre au moins un extrait vidéo qui soit lié au projet pour lequel vous demandez une subvention. Au moins une des œuvres devrait être très récente (réalisée au cours de la dernière année environ).

N'envoyez pas d'originaux. Le Conseil des Arts du Canada n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement de la documentation soumise à l'appui des demandes. Le matériel d'appui audiovisuel vous sera retourné.

PARTIE E2 – MATÉRIEL AUDIOVISUEL ET AUTRE DOCUMENTATION D'APPUI**Fichiers vidéo ou audio sur support CD-RW, CD-ROM, DVD-RW, DVD-RAM ou DVD-ROM :**

- ne soumettre que des fichiers autonomes, c'est-à-dire ne nécessitant pas l'utilisation de modules d'extension (plugiciels);
- indiquer si le ou les fichiers doivent être installés sur le disque dur pour être visionnés ou écoutés;
- nommer les fichiers en utilisant le numéro et le titre indiqués dans la liste de la partie F3 (p. ex., 01titre.mov, 02titre.mp3). N'insérer aucun symbole, caractère spécial ou guillemet (#/« »& | ...) dans le nom des fichiers;
- s'assurer d'inclure l'extension dans l'appellation des fichiers;
- préciser, pour chaque fichier, le début et la fin du passage que les membres du comité d'évaluation doivent visionner ou écouter;
- indiquer si les vidéos doivent être visionnées sur un MAC ou un PC.

DVD vidéo (y compris le format Blu-ray HD) :

- ne soumettre que des DVD conformes au format NTSC;
- indiquer le numéro du chapitre ou le nom du menu;
- préciser le début et la fin du passage que les membres du comité d'évaluation doivent visionner.

Le matériel d'appui doit être compatible avec l'équipement et les logiciels énumérés ci-dessous :

MACINTOSH

- Apple Mac Pro 2 x 2.8 GHz Quad Core (quadricoeur)
- OS X Leopard
- Disque dur de 320 Go
- Mémoire vive de 2 Go
- Carte graphique HD PCI Express de 256 Go
- Lecteur de CD-RW/DVD-RW/DVD-RAM
- Navigateurs Safari ou Firefox pourvus des modules d'extension suivants : Flash, Shockwave, Adobe Acrobat, RealAudio, RealVideo et QuickTime

PC (compatible IBM)

- HP DC7600
- Windows XP SP3
- Disque dur de 149 Go
- Mémoire vive de 2 Go
- Accélérateur graphique Intel Q35 de 384MB
- Lecteur CD-RW/DVD-ROM
- Microsoft Office XP SP3
- Navigateur Internet Explorer 6.X ou 7.X pourvus des modules d'extension suivants : Flash, Shockwave, Adobe Acrobat, Windows Media Player, RealPlayer et QuickTime

Le format audio *Surround* 5.1 est disponible.

PARTIE E3 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL AUDIOVISUEL

Fournissez l'information requise ci-dessous en présentant le matériel audiovisuel soumis à l'appui de votre demande dans l'ordre dans lequel il doit être examiné. Identifiez clairement vos articles. Vous pouvez joindre une page distincte pour les brèves descriptions (maximum de 250 mots chacune).

Article 1

Titre : _____ Date : _____
 Chorégraphe : _____ Lieu de présentation : _____
 Danseurs : _____ Durée de l'œuvre complète : _____
 Date d'achèvement ou d'enregistrement : _____
 Brève description du rapport entre cet enregistrement et votre projet (maximum de 250 mots) :

Instructions spéciales ou remarques (fournissez des renseignements qui permettront de vous reconnaître dans l'extrait, le cas échéant) :

Temps indiqué : de _____ à _____

Standard vidéo : disque compact DVD (précisez les chapitres)

Article 2

Titre : _____ Date : _____
 Chorégraphe : _____ Lieu de présentation : _____
 Danseurs : _____ Durée de l'œuvre complète : _____
 Date d'achèvement ou d'enregistrement : _____
 Brève description du rapport entre cet enregistrement et votre projet (maximum de 250 mots) :

Instructions spéciales ou remarques (fournissez des renseignements qui permettront de vous reconnaître dans l'extrait, le cas échéant) :

Temps indiqué : de _____ à _____

Standard vidéo : disque compact DVD (précisez les chapitres)

Article 3

Titre : _____ Date : _____
 Chorégraphe : _____ Lieu de présentation : _____
 Danseurs : _____ Durée de l'œuvre complète : _____
 Date d'achèvement ou d'enregistrement : _____
 Brève description du rapport entre cet enregistrement et votre projet (maximum de 250 mots) :

Instructions spéciales ou remarques (fournissez des renseignements qui permettront de vous reconnaître dans l'extrait, le cas échéant) :

Temps indiqué : de _____ à _____

Standard vidéo : disque compact DVD (précisez les chapitres)

PARTIE F – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom sur tous les articles.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Renseignements sur le candidat
- Déclaration (des signatures originales du candidat ou de son représentant et du représentant de la communauté sont requises.)
- Soutien pour l'accès aux services (le cas échéant)
- Partie A1 – Nom et lieu de résidence ou de travail du candidat
- Partie A2 – Montant et description de la subvention demandée
- Partie B – Description du projet (maximum de trois pages/1 500 mots)
- Partie C – Information financière

Partie D – Documentation d'appui

- Profil du candidat (maximum de deux pages)
- Profils des organismes et collaborateurs qui participent au projet (maximum d'une page chacun)
- Lettres d'intention signées
- Lettres d'autorisation (le cas échéant)
- Description du processus d'autoévaluation
- DVD ou disque compact (facultatif)
- Partie E3 – Description détaillée du matériel audiovisuel (facultatif)

Nouveau cette année

- Formulaire d'auto-identification volontaire (inclus avec les lignes directrices et formulaire de demande). Nous vous invitons aux artistes individuels à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire afin que le Conseil des Arts puisse déterminer si ses programmes et ses services atteignent un grand nombre d'artistes canadiens de toutes les disciplines, comme cela devrait être. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité ou le mérite artistique de votre demande.

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

Service de la danse

Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

ANNEXE A – EXEMPLES DE FORMES DE DANSE ET DE SPÉCIALISATIONS

Formes de danse	Spécialisations
AFRICAINNE : afro-antillaise, contemporaine, traditionnelle	Accompagnateur Administrateur
ASIATIQUE MÉRIDIONALE : bharata natyam, kathak, odissi, kathakali, contemporaine	Aîné Animateur
ASIATIQUE ORIENTALE : opéra chinois, chinoise traditionnelle, chinoise contemporaine, coréenne traditionnelle, coréenne contemporaine, japonaise traditionnelle, japonaise contemporaine, Butoh	Chorégraphe Collectif Compagnie de danse
AUTOCHTONE : genre pow-wow, contemporaine, traditionnelle/régionale, métisse, inuite, côte ouest, prairies	Compositeur Consultant Chorégraphique/dramaturge
BALLET : classique, contemporaine, néoclassique	Costumier Danseur
BAROQUE	Designer Diffuseur
CAPOEIRA	Diffuseur pluridisciplinaire Diffuseur spécialisé
CLASSIQUE ESPAGNOL : flamenco	Directeur artistique Écrivain
CONTEMPORAINE : aérienne, danse théâtrale, intégrée (habiletés diverses), improvisation, moderne, jazz, autre	Éditeur Enseignant
DANSE ET MÉDIA : vidéo, film, nouvelles technologies	Festival Historien/chercheur
DANSE MOYEN-ORIENTALE : folklorique libanaise, baladi, contemporaine	Notateur Organisme de service
DANSE PERCUSSIVE : claquettes	Photographe Producteur/compagnie de production
FOLKLORIQUE EUROPÉENNE : danse percussive, traditionnelle	Réalisateur de film/vidéo Régisseur
DANSE URBAINE : hip hop, b-boy, b-girl, contemporaine	Répétiteur Service de gérance d'artistes Thérapeute en danse Autre
AUTRE (précisez) :	



Formulaire d'auto-identification volontaire

Le Conseil des Arts du Canada est une société d'État fédérale créée par une loi du Parlement et ayant certaines obligations juridiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire.

Le Conseil des Arts du Canada a pour mandat de favoriser l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. De plus, il souhaite renforcer son action positive auprès de tous les artistes professionnels canadiens. Le Conseil des Arts pourra mieux atteindre ces objectifs s'il obtient de plus amples renseignements sur les candidats qui soumettent une demande à ses programmes et sur ceux qui obtiennent du financement.

Le Conseil des Arts du Canada souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il accorde des subventions et fournit des services aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ses politiques reflètent la réalité à la fois riche et complexe du Canada. Grâce à sa perspective nationale unique, le Conseil des Arts identifie et traite les problèmes entravant l'accès à ses programmes. Ces problèmes peuvent être liés, entre autres, à la région de provenance, à la culture, à la race, à l'âge, à la langue, à l'appartenance à une communauté autochtone, à un handicap ou au sexe.

Le Conseil des Arts du Canada vous invite donc à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire, qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des Arts encourage également les personnes qui présentent une demande de subvention au nom d'un collectif ou d'un ensemble à remplir le formulaire.

Ce formulaire sera mis à part des formulaires de demande de subvention. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'une demande.

Que fera le Conseil des Arts du Canada de l'information qui lui est fournie?

Le formulaire d'auto-identification volontaire pourrait servir, entre autres :

- à produire des statistiques permettant de mesurer l'incidence du soutien financier et de relever les failles à cet égard;
- à veiller à ce que la composition des comités d'évaluation par les pairs, des comités consultatifs et des groupes de travail reflète la diversité de la population;
- à recueillir de l'information qui lui permettra d'évaluer, de réviser et de concevoir les programmes de subventions;
- à planifier des activités et des objectifs de rayonnement;
- à soumettre des rapports au conseil d'administration et aux comités du Conseil des Arts du Canada;
- à échanger des renseignements avec des ministères, d'autres organismes gouvernementaux et des entrepreneurs avec lesquels il a conclu une entente d'échange de données (voir le paragraphe sur le consentement à la page 5);
- à identifier des priorités de financement parmi les demandes d'aide jugées de qualité équivalente par les comités d'évaluation.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Comment le Conseil des Arts du Canada protégera-t-il l'information qui lui est fournie?

En soumettant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil des Arts du Canada utilisera l'information ou la divulguera uniquement aux fins stipulées. Pour tout autre usage des renseignements, il doit d'abord obtenir un consentement écrit.

Pour toute question au sujet de la communication de l'information figurant dans le formulaire d'auto-identification volontaire, veuillez joindre Hélène Pollex, agente d'information, Services aux arts, au 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4075, ou par courriel à helene.pollex@conseildesarts.ca.

Veillez remplir le formulaire révisé qui suit même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification volontaire. Le Conseil des Arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.

Pour accéder à vos renseignements personnels ou les modifier, vous devez en donner une description précise à la coordonnatrice du bureau de l'Accès à l'information et aux renseignements personnels (AIPRP) du Conseil des Arts du Canada à l'adresse suivante :

**Coordonnatrice de l'AIPRP
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C.P. 1047
Ottawa ON K1P 5V8**

debbie.stenson@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696

ATS : 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4390

Il suffira d'environ 10 minutes pour remplir le formulaire.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Nom :	
_____	_____
Nom de famille	Prénom
Année de naissance : _____	
Lieu de résidence :	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	Code postal : _____
Région :	
Quel endroit au Canada considérez-vous comme votre lieu de résidence permanent? (Il peut être différent du lieu de résidence actuel.)	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	
Sexe :	
<input type="checkbox"/> Femme	
<input type="checkbox"/> Homme	
<input type="checkbox"/> Transgenre	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Citoyenneté :	
Veuillez cocher la case appropriée.	
<input type="checkbox"/> Citoyen canadien	
<input type="checkbox"/> Résident permanent (selon la définition donnée par Citoyenneté et Immigration Canada)	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Nouvel arrivant ou immigrant :	
Veuillez cocher la case si vous êtes :	
<input type="checkbox"/> nouvel arrivant ou immigrant au Canada	
Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer la date de votre arrivée au Canada : _____	

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.
LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Langues officielles :

Dans laquelle des deux langues officielles préférez-vous communiquer?

- Français
- Anglais

Langue maternelle :

Cochez une ou plusieurs cases, pour indiquer la (ou les) langue(s) que vous avez apprise(s) en premier et que vous comprenez encore :

- Français
- Anglais
- Inuktitut
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) : _____
- Langue des signes (veuillez préciser) : _____
- Autre langue (veuillez préciser) : _____

Communautés de langue officielle en situation minoritaire :

L'expression communautés de langue officielle en situation minoritaire s'entend d'un groupe qui parle la même langue (le français ou l'anglais) lorsque celle-ci est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où vit ce groupe, selon la définition donnée à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#).

Si vous êtes membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez cocher la case appropriée.

- Francophone en situation minoritaire
- Anglophone en situation minoritaire

Autochtones et Premières nations :

Si vous êtes autochtone ou membre d'une Première nation, cochez la case appropriée :

- Premières nations
- Métis
- Inuit

NOM : _____

Origine ethnoculturelle :

Êtes-vous (ne cochez qu'une case) :

- Indigène de l'extérieur du Canada (p. ex., Maori de la Nouvelle-Zélande, Sami de la Norvège, Quechua du Pérou).**
Veuillez préciser : _____
- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte** – origine mixte signifie que vos origines comprennent au moins l'un des groupes mentionnés (Ceux-ci font partie de la « **minorité visible** » au sens de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#)).
Veuillez préciser : _____
- Autre** (veuillez préciser) : _____

Personne présentant un handicap :

Si vous êtes une personne handicapée, cochez la case ci-dessous :

- Veuillez préciser : _____

CONSENTEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Consentement à la communication des renseignements personnels :

Veuillez cocher la case appropriée.

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

J'ai signé à l'endroit ci-dessous pour affirmer que j'accepte ce qui suit :

- J'ai fourni des renseignements personnels dans le présent formulaire à la condition qu'ils ne servent qu'aux fins qui y sont stipulées et que le Conseil des Arts du Canada demande mon consentement écrit avant de les utiliser autrement.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Nom : _____

Signature : _____ **Date :** _____

Si vous remplissez une version imprimée de ce formulaire, veuillez le signer à la main (et non fournir une photocopie). Dans le cas d'une demande remplie en ligne, votre adresse électronique sera considérée comme votre signature originale.

À L'USAGE EXCLUSIF DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA – Personne-ressource – STA : _____